



COMMUNE DE WIZERNES

Département du Pas-de-Calais

Accusé de réception en préfecture
062-216209023-20250513-D20250513-030-AI
Date de télétransmission : 19/05/2025
Date de réception préfecture : 19/05/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 13 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le treize mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de WIZERNES s'est réuni à WIZERNES, sous la présidence de Monsieur Pierre EVRARD, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux le 7 mai 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site de la Mairie le 7 mai 2025.

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 22
Présents : 19
Votants : 20

VOTE :

A L'UNANIMITÉ
Pour : 20
Contre : 00
Abstention : 00

PUBLIÉ LE :

16/05/2025

Etaient présents : M. Pierre EVRARD, M. Yves SACÉPÉ, Mme Catherine LANOY, M. François SÉGURA, Mme Pascale NEYRINCK, M. Alain LYPS, Mme Patricia VERRELLE, M. Daniel HERBERT, M. Jacques DEGRAVE, M. Hervé FOUBLE, M. Franck MIELLOT, Mme Emmanuelle DECLÉTY, Mme Francine RIBREUX, Mme Marianne SPEISSER, Mme Séverine DELDICQUE, Mme Stéphanie LECOUSTRE, M. Stéphane LIBER, Mme Linda PATOUT et M. Thibaut KUEHN

Excusée : Mme Séverine DUVIVER a donné pouvoir à M. François SÉGURA

Absents : M. Matthieu DEVOS et Mme Carole TRIPLET

D2025-030 : FONCIER – VENTE DU LOGEMENT 99 RUE FRANCOIS MITTERRAND – DELEGATION CHOIX DE L'AGENCE IMMOBILIERE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par délibération du 13 Juin 2024, vous avez décidé de :

- mettre le logement situé au 99 rue François Mitterrand en vente,
- de proposer à l'occupant actuel de l'acquérir conformément à la loi,
- de confier l'administration et la gestion de ce bien à l'association SOLIHA Pas-de-Calais par mandat de gestion à compter du 1^{er} Juillet 2024 jusqu'à ce qu'il soit vendu,
- d'adopter le mandat de gestion avec SOLIHA et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE CONFÉRER** au Maire la délégation pour sélectionner l'agence immobilière ou l'agent immobilier.

A l'unanimité

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,



Pierre EVRARD

M. le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.